

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vincennes, le 9 juillet 2026

## Bilan des accidents et incidents de chasse (Saison 2025 -2026)

Comme chaque année, l'Office français de la biodiversité (OFB) dresse le bilan de l'accidentologie liée à la pratique de la chasse. Pour la saison 2025-2026, les données révèlent une stabilisation de l'accidentologie globale et un nombre des accidents mortels historiquement bas.



Plaquette sécurité à la chasse de l'OFB

### Accidents mortels : un niveau historiquement bas

Avec 4 accidents mortels enregistrés, cette saison se caractérise par **le chiffre le plus bas jamais enregistré** en la matière. Si chaque accident est un accident de trop, cette donnée témoigne des mesures de sécurité progressivement renforcées au fil des ans **et des efforts entrepris conjointement par le monde fédéral et l'établissement public sur le terrain.**

Les 4 accidents mortels de cette saison se répartissent à part égale : **2 lors de chasses au grand gibier et 2 lors de chasses au petit gibier.** 3 d'entre eux sont dus à des auto-accidents, révélant l'importance cruciale du respect des consignes de sécurité dans les manipulations et tenues des armes.

**Mathieu Lefèvre**, ministre délégué chargé de la Transition écologique déclare : « *La baisse du nombre d'accidents mortels cette saison est le fruit concret des actions menées par les chasseurs et par le gouvernement pour renforcer la sécurité à la chasse. Je tiens à saluer le travail des agents de l'OFB, dont les contrôles rigoureux et la pédagogie menée sur le terrain contribuent directement à ces résultats, ainsi que les chasseurs pour leur*

*sérieux et leur respect des règles. Je forme le vœu que cette dynamique se poursuive pour que chaque saison soit plus sûre que la précédente. »*

## 92 accidents : une stabilité durable

Au total, 92 accidents ont été recensés sur la saison 2025-2026. **Ce chiffre reste stable**, il est conforme à ce qui a été **observé depuis six saisons, se situant entre 80 et 100 accidents par saison**. Cette stabilisation s'inscrit dans une tendance de fond positive : **sur les 20 dernières années, le nombre global d'accidents a connu une diminution nette et significative (baisse de 49% par rapport à la saison 2006)**

Concernant les victimes non-chasseurs, la tendance **présente là encore** une diminution : **10 personnes ont été victimes d'un accident corporel cette saison (contre 16 l'an passé)**. Parmi elles, l'OFB recense 4 accidents graves et 6 accidents légers.

## Les causes : le défi des auto-accidents et le rappel de l'angle des 30°

Le bilan met en lumière une problématique récurrente et particulièrement importante cette année : **les auto-accidents**. Ils représentent 39% de l'ensemble des accidents cette saison. **3 des 4 accidents mortels recensés cette année sont des auto-accidents**. Ces chiffres soulignent la nécessité absolue de maintenir une vigilance constante et une rigueur sans faille dans la manipulation et le port des armes, en action de chasse et lors des déplacements **comme lors du rangement de l'arme**.

Par ailleurs, lors des chasses au grand gibier (qui concentrent à elles seules 66% de l'accidentologie totale), **la cause principale des accidents impliquant un tiers demeure le non-respect de l'angle des 30° (32% des cas)**

## Incidents matériels : une vigilance nécessaire

S'agissant des dommages matériels sans blessure corporelle (tirs vers des habitations, véhicules ou animaux domestiques), **l'OFB a recensé 122 incidents cette saison**. Bien que ce chiffre soit en baisse par rapport à la saison précédente (135 incidents), il se maintient au-dessus de la moyenne des 15 dernières années. À l'instar de la prévention des accidents, la diminution de ces incidents matériels, qui concerne majoritairement des tirs directs (87%), exige une identification rigoureuse du gibier, la prise en compte de l'environnement (voisins de poste, habitations, routes, chemins ouverts au public, véhicules stationnés etc...) et le respect de l'angle des 30°.

**Olivier Thibault, Directeur général de l'OFB** : *« Si la forte baisse des accidents mortels est une avancée indéniable, chaque accident reste un drame de trop et notre ambition partagée avec l'ensemble du monde cynégétique demeure d'essayer de tendre vers le zéro accident. Les données de cette saison nous imposent de cibler nos efforts notamment sur les auto-accidents qui représentent les 3/4 des accidents mortelles. Un chiffre qui rappelle qu'une arme chargée peut être mortelle. Par ailleurs, nous devons collectivement redoubler de vigilance sur le respect des angles de tirs qui demeurent la cause principale des accidents impliquant un tiers lors des chasses au grand gibier. L'OFB maintiendra une exigence totale via sa police de la chasse, tant par la pédagogie et les contrôles sur le terrain, que par le prononcé de suspensions administratives lorsque la sécurité d'autrui est mise en danger. »*

## L'OFB, les fédérations de chasseurs et un objectif commun : tendre vers le « zéro accident »

Au-delà de ce bilan annuel, l'État, la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), les Fédérations Départementales de Chasseurs (FDC) et l'OFB partagent et rappellent une ambition unique : **tendre vers le zéro accident.**

Pour atteindre cet objectif, une stratégie globale d'actions et de prévention est déployée sur le terrain :

- **Exigence de formation** : L'examen du permis de chasser, organisé par l'OFB, demeure extrêmement rigoureux, plaçant la sécurité et la bonne manipulation des armes au cœur de l'apprentissage.
- **Formation tout au long de la vie** : Les formations décennales permettent une mise à jour indispensable et un rappel régulier des bons comportements en matière de sécurité pour l'ensemble des chasseurs. Le suivi de cette formation s'avère d'ailleurs être un facteur positif sur la prévention des accidents.
- **Encadrement fédéral** : Le monde fédéral organise et intensifie ses propres formations (organisateur de battue, chefs de ligne, etc.) pour encadrer les chasseurs sur le terrain.
- **Présence et contrôles de l'OFB** : La mobilisation de l'OFB sur les contrôles de chasse est importante. Ces missions représentent plus de 20% du temps d'activité de police de l'établissement, ce qui équivaut à 33 000 hommes/jours (soit 227 400 heures consacrées à la sécurisation des pratiques et aux contrôles chasse).
- **Pédagogie** : Ces contrôles s'accompagnent de rappels pédagogiques systématiques sur les règles de sécurité, avec notamment la distribution de flyers intitulés « chasser en toute sécurité » aux chasseurs rencontrés.
- **Sanctions administratives** : Lors de la saison de chasse 2025/2026, l'OFB a procédé à la suspension administrative de 39 permis de chasser. Ces décisions interdisent aux chasseurs mis en cause pour des accidents graves ou ayant pu mettre en danger la vie d'autrui de continuer à pratiquer la chasse pendant plusieurs mois, d'ans l'attente d'une décision de justice

L'OFB réaffirme son engagement total, aux côtés de l'ensemble des acteurs du monde cynégétique, pour que la sécurité demeure la priorité absolue.

Recommandations sur la sécurité à la chasse, en savoir plus :

<https://www.ofb.gouv.fr/la-securite-la-chasse>

### L'Office français de la biodiversité (OFB)

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique et le **ministère** de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, l'**OFB** agit pour préserver et restaurer la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins, et la gestion durable de l'eau.

<https://www.ofb.gouv.fr/>